



IFRS : nouvelles de dernière heure

Dernières nouvelles concernant la présentation de l'information financière au Canada



Comptabilité

- [Contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles | Modifications par l'IASB](#)
- [Préparation de vos rapports de fin d'exercice | Boîte à outils sur les IFRS](#)
- [IFRS 19 | Nouvel outil de suivi d'information](#)
- [Mise à jour de la façon dont les normes IFRS sont établies](#)
- [Application de la méthode de la mise en équivalence | Commentaires de KPMG](#)

Information relative à la durabilité

- [Propositions visant à simplifier l'IFRS S2](#)

Comptabilité

Contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles | Modifications par l'IASB

Les organisations éprouvent des difficultés à appliquer l'IFRS 9, *Instruments financiers*, aux contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles, parfois appelés contrats d'achat d'énergie (« CAE ») renouvelable. L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a modifié l'IFRS 9 pour résoudre ces difficultés. Les modifications comprennent des directives concernant :

- l'exemption pour usage propre aux acheteurs d'électricité en vertu d'un tel CAE;
- les exigences en matière de comptabilité de couverture applicables aux organisations qui couvrent leurs achats ou ventes d'électricité en utilisant un CAE.

L'IASB a également ajouté de nouvelles obligations d'information pour certains CAE à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, et à l'IFRS 19, *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir*.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Une application anticipée est permise.

[En savoir plus](#) (en anglais)

Préparation de vos rapports de fin d'exercice | Boîte à outils sur les IFRS

La boîte à outils sur les IFRS de KPMG vous aidera à préparer les rapports de votre organisation conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

En plus de nos publications annuelles intitulées « [Guides to financial statements](#) », « [Fair value measurement handbook](#) » et « [IFRS compared to US GAAP](#) », la boîte à outils de cette année comprend des suppléments pour les banques, les assureurs et les fonds de placement.

La boîte à outils contient également [un balado](#) (en anglais) qui porte sur des aspects clairs et concis que les organisations doivent prendre en considération lors de la préparation de leurs états financiers de fin d'exercice et qui présente les points de vue de spécialistes de KPMG sur des sujets tels que les questions liées aux changements climatiques, l'évaluation et la dépréciation, les changements apportés à la présentation de l'information et les nouvelles informations à fournir.

Ces ressources, de même que d'autres ressources de fin d'exercice, sont disponibles sur notre page [Boîte à outils sur les IFRS](#) (en anglais).

IFRS 19 | Nouvel outil de suivi d'information

Un nouvel outil de suivi d'information publié par l'IASB permet aux organisations de comparer les obligations d'information énoncées dans l'IFRS 19 à celles figurant dans les Normes IFRS de comptabilité.

[Découvrez les nouveautés](#) (en anglais)

Mise à jour de la façon dont les normes IFRS sont établies

Le *Due Process Handbook* de l'IFRS Foundation (le « Manuel ») décrit actuellement les procédures à suivre pour l'établissement des Normes IFRS de comptabilité.

Les administrateurs de l'IFRS Foundation ont proposé d'apporter des mises à jour au Manuel pour :

- énoncer formellement la procédure officielle d'établissement des Normes IFRS d'information sur la durabilité;
- instaurer un processus pour accroître la cohérence entre la présentation de l'information financière et de l'information sur la durabilité;
- apporter des précisions et des améliorations dans d'autres domaines.

Donnez votre avis sur les propositions visant à modifier la procédure officielle d'établissement des normes IFRS de haute qualité d'ici le 28 mars 2025.

[En savoir plus](#) (en anglais)

Application de la méthode de la mise en équivalence | Commentaires de KPMG

Nous avons soumis notre lettre de commentaires relativement à l'exposé-sondage intitulé *Méthode de la mise en équivalence – IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. De façon générale, nous appuyons les propositions visant à fournir d'importantes précisions à l'égard de certains aspects clés de la méthode de la mise en équivalence. Ces modifications contribueront à une application plus uniforme de l'IAS 28 dans différents pays et aideront à réduire le foisonnement de pratiques.

[En savoir plus](#) (en anglais)

[Haut](#)

Information relative à la durabilité

Propositions visant à simplifier l'IFRS S2

Les parties prenantes, y compris les autorités de réglementation, les préparateurs et les investisseurs, ont formulé des commentaires sur des aspects pouvant nécessiter des précisions aux fins de la mise en œuvre de la norme IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. En réponse, l'International Sustainability Standards Board (« ISSB ») a décidé de proposer une série de modifications de portée limitée à l'IFRS S2 lors de sa réunion du 29 janvier.

Les modifications proposées devraient porter sur les aspects suivants :

- la présentation d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de la catégorie 15 du champ d'application 3, soit les émissions de GES découlant des investissements financiers d'une organisation;
- l'utilisation d'autres valeurs du potentiel de réchauffement de la planète (« PRP »);
- l'application de l'allègement territorial, autorisant l'utilisation d'une méthode autre que la norme d'entreprise du Protocole des GES pour mesurer les émissions de GES;
- l'utilisation du Global Industry Classification Standard (« GICS ») au moment de ventiler les émissions financées par secteur d'activité.

Les modifications proposées pourraient être particulièrement pertinentes pour les organisations exerçant des activités liées à l'assurance et aux services bancaires d'investissement. Elles présenteraient également un intérêt pour les organisations qui planifient actuellement la mise en œuvre de ces modifications, ou qui ont déjà effectué une évaluation des écarts.

Soyez prêt à vous exprimer au moment de l'ouverture d'une consultation.

[En savoir plus](#) (en anglais)

[Haut](#)

Votre société est-elle prête pour les IFRS?

Soyez bien informés grâce à KPMG au Canada



Communiquez avec notre équipe canadienne



Elliot Marer
Associé – RGT
Leader national,
Services-conseils
en comptabilité
emarer@kpmg.ca
(416) 777-8745



Twan Bakker
Associé, Services-conseils
en comptabilité
twanbakker1@kpmg.ca
(416) 777-3854



Michael Ort
Associé, Services-conseils
en comptabilité
mort@kpmg.ca
(416) 224-4108



Cathy Yuan
Associée, Services-conseils
en comptabilité
cathy yuan@kpmg.ca
(416) 476-2986

[Abonnez-vous pour recevoir les résultats de recherche et des informations de KPMG au Canada](#)



kpmg.ca/IFRS



[Nous rejoindre](#) | [Gérez vos abonnements aux communications](#) | [Me désabonner](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Le présent message vous a été envoyé par KPMG. Si vous souhaitez recevoir d'autres communications de KPMG (certaines de nos publications pourraient vous intéresser), ou encore, si vous ne voulez plus recevoir de messages électroniques de KPMG, allez sur le [portail d'abonnement de KPMG](#).

Nous avons à cœur de gagner votre confiance et de développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. Il en va de même pour nos communications avec vous.

Nos avocats nous ont recommandé d'inclure certains avis de non-responsabilité dans nos messages. Plutôt que de les insérer ici, nous portons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis.

[Mise en garde concernant la confidentialité de l'information et le destinataire du courrier](#)

[Avis de non-responsabilité concernant les conseils fiscaux](#)

© 2025 KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.